

mœurs, à la probité (a) ; que Mr. de la Harpe de l'academie françoise, est connu par beaucoup d'écrits contre la religion (b) ; que M. Court de Gebelin doit être regardé comme un imbécille (c) ; que tel homme de lettres se fait reconnoître par son stile de laquais (d) ; que tel autre est un malheureux

(a) Nous avons transcrit quelques remarques du P. Richard, Dominicain, dans le Journal du 15. Décembre 1776, pag. 561. Que ces Messieurs les réfutent, nous ne nous y opposons pas. Nous serions même très-curieux de voir comment ils réfuteroient celles que nous avons copiées : quant aux autres nous ne repondons de rien.

(b) Nous n'avons pas dit qu'il en étoit l'auteur, comme nos gens le font l'entendre ; il les a adoptés, il les a insérés dans le Mercure, le parlement de Paris l'en a rendu responsable. Voyez l'arrêt du 7 Septembre 1775. *La cour enjoint à de la Harpe &c.* Pourquoi ne parlerions-nous pas comme on parle dans le sanctuaire de la justice ?

(c) Le mot d'imbécille appartient à la politesse des rédacteurs. Nous avons rendu au *Monde primitif analysé & comparé*, considéré dans son génie allégorique & dans les allégories auxquelles conduit ce génie, toute la justice qu'il mérite, en le plaçant à côté de la clef des choses cachées depuis le commencement du monde, qui a fait un si beau nom à Guillaume Postel. 15. Fév. 1775, p. 255. --- 15. Juin 1776, p. 263. Nous ne rétractons pas ce jugement, qui est vrai.

(d) Quel est ce tel homme ? Il eût fallu le nommer, on eût vû alors si son stile tient du laquais ou non. Puisqu'on cache son nom, il est à croire qu'il y a là effectivement du laquais. --- *Tel homme de lettres* ; ce titre est tellement à la mode, tout le monde le prend si indifféremment, qu'il